

Monsieur le Doyen
Pierre Allan
Faculté des SES

Genève, le 25 avril 2006

Concerne: Nouveau calendrier universitaire

Monsieur le Doyen,

Conformément à l'article 4f du Règlement d'organisation de la Faculté, le Conseil de Faculté a décidé, en date du 14 mars 2006, de vous transmettre ses préoccupations quant au nouveau calendrier universitaire afin que vous puissiez les relayer auprès du Rectorat. En effet, ce calendrier soulève d'importants problèmes quant aux deux rôles essentiels de l'Université que sont la recherche et l'enseignement, ainsi que pour le personnel administratif de notre faculté. Ci-dessous, vous trouverez les principaux arguments soulevés par les différents corps.

D'un point de vue pédagogique, le nouveau calendrier implique une grande asymétrie entre les deux semestres : un enseignement continu, au semestre d'automne, suivi de 5 semaines de préparation aux examens contre un enseignement, au semestre de printemps, avec une pause à Pâques, mais sans temps de préparation aux examens. Il en résulte que le contenu des cours au semestre d'automne représentera de facto une charge plus importante que celui du semestre de printemps. Ceci portera préjudice aux étudiants ainsi qu'aux professeurs, en particulier pour les cours dédoublés donnés à la moitié de l'effectif en hivers et à l'autre en été.

De plus, dans les filières où un stage est exigé, le court laps de temps entre la session d'examens de juin et celle de rattrapage ne permettra plus aux étudiants de satisfaire à cette exigence avant d'avoir terminé complètement leurs cours. Dans les filières où le choix est offert entre un mémoire et un rapport de stage, le choix deviendra un non choix si le stage n'est plus réalisable. Par ailleurs, il devient très difficile de trouver un emploi temporaire d'été, les employeurs demandant souvent au moins deux mois de disponibilité. Il faut noter que le job d'été permet aux étudiants d'étoffer leur CV et de gagner des réserves pour le reste de l'année.

Par ailleurs, concernant les étudiants astreints au service militaire, ceux-ci étaient déjà pénalisés du fait de manquer les deux premières semaines de la rentrée académique. Or, le nouveau calendrier académique, établi tel qu'il est, demandera aux étudiants de rattraper 2 mois d'enseignements, chose impossible à réaliser.

Quant aux étudiants étrangers ayant besoin d'un visa, si la date actuelle de rentrée leur posait déjà un problème de délai pour l'obtention des autorisations de séjour, il est sans conteste que ce calendrier académique entraînera d'autres conséquences pouvant les pénaliser.

Du point de vue de la recherche, ce calendrier aura aussi des conséquences importantes pour les assistants et les professeurs. Tout d'abord, les assistants : en général, ils profitent de la longue période entre la fin des examens de juin et le début de la préparation des examens de rattrapage pour se

concentrer exclusivement sur leur thèse dont les sujets étudiés demandent le plus souvent un travail en continu. Ce nouveau calendrier morcellera le temps consacré à la recherche.

Les professeurs auront plus de difficultés à échanger avec leurs collègues étrangers, en particulier d'outre-Atlantique, puisque tous seront pris par leurs enseignements au même moment. Il ne sera plus possible d'inviter des collègues d'outre-Atlantique aux mois de mai-juin, lorsqu'ils ont terminé leurs enseignements alors que les universités suisses sont encore actives. Parallèlement, il ne sera plus possible à nos professeurs de rendre visite à leurs collègues d'outre-Atlantique aux mois de septembre-octobre, lorsque les cours ont repris là-bas, mais pas encore en Suisse.

Pour ce qui est du corps du Personnel Administratif et Technique, le nouveau calendrier entraînera la gestion simultanée des semestres en cours et des sessions d'examens. Comme la pause estivale correspondra à la nouvelle période d'engagement, elle contraindra les secrétaires à mener deux tâches de front : contacter les futurs collaborateurs et organiser la session de rattrapage. Il n'y aura pratiquement pas de possibilité pour les membres du PAT de prendre des vacances à ce moment là. Finalement, en ce qui concerne la session de rattrapage de l'année de transition 2007, le Secrétariat estime, à ce jour, comme mathématiquement fort improbable de l'assurer pour la date prévue.

Nous espérons vivement que les arguments soulevés dans le présent courrier susciteront votre attention et vous conduiront à oeuvrer pour une suspension de la mise en application de ce nouveau calendrier universitaire.

En vous remerciant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Doyen, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour le Conseil de Faculté, la Commission de Rédaction :

Henri Loubergé,
Représentant des Professeurs

Florence Miguet,
Représentante du Corps Intermédiaire

Selim Neffah,
Représentant des Etudiants

Karina Rama,
Représentante du PAT

Brigitte van Baalen,
Présidente du Conseil de Faculté